

22-04-10 Finances – Comptabilité

Décision modificative n° 1 – Service des pompes funèbres – Exercice 2022

Monsieur le Maire expose :

Vous trouverez en annexe la décision modificative n° 1 pour le service des Pompes Funèbres – Exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 pour le service des pompes funèbres – Exercice 2022.

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 15 avril 2022**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 14 avril 2022

22-04-10 Finances – Comptabilité

Décision modificative n° 1 – Service des pompes funèbres – Exercice 2022

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. WOLFF Paule - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - JOLY Florence - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme WOLFF à M. SAHUC
M. BOUGAULT à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. COSSEY
Mme SCHERRER à M. MOUNIER
Mme JOLY à Mme BISACCIA
M. PUIPIER à M. BRUNEAU

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN